

Le cannabis médical bientôt autorisé

■ Le texte a été voté.
Il faut encore des
arrêtés d'exécution.

Dans l'entonnoir de fin de législature, de nombreux projets sont passés à la trappe... Mais pas la proposition de loi (MR, CD&V et Open VLD) d'instaurer une agence gouvernementale pour contrôler la production du cannabis à usage thérapeutique. Ce texte, qui avait le soutien de l'opposition, a pu être voté dans les temps moyennant un tour de passe-passe: il a été introduit comme amendement à une autre loi qui a été votée en séance plénière le 28 mars.

Les bienfaits du cannabis pour atténuer la douleur liée à certaines pathologies comme le cancer, la sclérose en plaques ou une forme rare d'épilepsie sont connus. Un pas important a donc été franchi avec cette décision de créer ce

Bureau d'État au sein de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé pour contrôler la production de substances cannabinoïdes standardisées à usage médical. Mais il faudra attendre les arrêtés d'exécution pour que l'agence soit effectivement créée.

Dans l'intervalle, des consommateurs de cannabis et cannabidiol (CBD) à des fins médicales ont mis en demeure le gouvernement, en particulier la ministre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD), de légaliser et rembourser l'usage thérapeutique de ces substances. Les utilisateurs, réunis au sein de l'ASBL WeAreSofie (du nom d'une patiente épileptique), ont lancé un financement participatif, afin de rassembler 4000 euros et lancer une procédure judiciaire. Au cabinet De Block, on répond que la vente et le remboursement de cannabis médical ne sont pas (encore) possibles.

An.H.